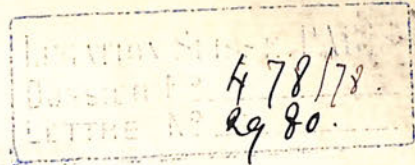


le 1 Novembre 1878



Légation du Japon
à Paris.

Voir Contrôle 1871 493

Monsieur le Ministre,

Les observations verbales
que j'ai eu l'honneur d'adresser à
Votre Excellence au sujet de la révision
du traité actuel entre le Japon et la
Suisse, vous ont informé des vues
générales de mon Gouvernement sur
Son Excellence

Monsieur Kern.

L'envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire
de la Confédération Suisse, à Paris



la question.

Il sera utile, je crois, de les résumer par écrit, en quelques mots, afin de faciliter la communication au Gouvernement Fédéral, dont, conformément aux instructions de mon Gouvernement, j'ai prié Votre Excellence de vouloir bien avoir la bonté de se charger.

Depuis 1872 la question de la révision des traités a occupé l'attention de mon Gouvernement; mais diverses circonstances sont intervenues et ont empêché, jusqu'à présent, la réalisation

du projet.

Aujourd'hui il n'existe plus de motifs de retard, et mon Gouvernement vient de faire part à tous les Cabinets avec lesquels il est lié par des traités, de son devoir de procéder à la révision stipulée dans ces traités.

Mon Gouvernement se proposerait de faire disparaître des traités les engagements purement unilatéraux qui s'y trouvent actuellement, et d'y introduire des conditions plus en harmonie avec la

situation présente du Japon, avec
ses droits et avec ses besoins.

La première des nouvelles
conditions que le Gouvernement
Impérial soumettrait aux
Puissances consisterait dans une
modification du système actuel des
tarifs de douane. Les nécessités
financières du Japon sont devenues
urgentes ; il est indispensable de trouver
de nouvelles ressources budgétaires.

Dans cette situation mon Gouver-

-nement de ne pouvoir augmenter
 les produits des douanes et reprendre
 dans ce but, la faculté de fixer
 lui-même ses tarifs et de déterminer
 lui-même ses règlements de commerce.

Le Cabinet de Tokio a la
 conviction que le bien-fondé de ces
 propositions sera reconnu en Suisse
 et qu'il trouvera auprès du
 Gouvernement Fédéral les dispositions
 d'amitié et de justice qu'il cherche
 à apporter lui-même à la discussion

est la question à laquelle mon
Gouvernement attache le plus
d'importance.

Je serai heureux de recevoir
de Votre Excellence une expression
des vues du Gouvernement Fédéral
aussitôt qu'elle sera en situation
de m'en faire part.

Je saisis avec empressement
cette occasion, Monsieur le Ministre,
pour renouveler à Votre Excellence
les assurances de tous mes sentiments
de très haute considération.

Samshina